

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

Lors de sa séance du 13 décembre 2019, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les dossiers suivants inscrits à l'ordre du jour :

Requalification des abords de l'Eglise Sainte-Catherine et de la place de la Mairie. L'avant-projet réalisé par l'atelier de paysage et d'urbanisme TWP formant équipe avec Julien DEFER, architecte et ACERE bureau d'études techniques TWP, en liaison avec l'Architecte des Bâtiments de France et le CAUE chiffre à 743.845^e HT les investissements à réaliser en trois phases Ceux-ci sont éligibles aux subventions de l'Etat (DETR), du GIP Objectif Meuse et du Conseil Départemental (amendes de police) de 60 à 70% du montant total des travaux.

Le lancement des travaux ne sera réalisé qu'après accord des financeurs.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : Exonération en faveur des logements achevés à compter du 1^{er} janvier 2009 présentant une performance énergétique globale élevée : Une exonération de 50% sur une durée de 5 ans sera accordée si le niveau élevé de performance énergétique globale déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

Prise en charge du coût de la carte de transport délivrée à la personne chargée de la surveillance des enfants lors du transport scolaire de Véel à Fains . Cette surveillance nécessaire pour les enfants de l'école maternelle rentre dans les fonctions de l'ATSEM concernée.

Location des baux ruraux 2019 et récupération des taxes foncières. L'indice de revalorisation est de +1,66%, le montant des locations s'élève à 4.891,37€ avec une récupération des taxes foncières de 524,19€

Location des jardins lieudit «Aisances de Nonchalon ». Le tarif est fixé à 30€ par jardin.

Régime indemnitaire de l'agent de police municipale : Celui-ci bénéficiera d'une Indemnité d'Administration et de Technicité dont modalités d'attribution s'appuieront sur celles mises en place sur le régime indemnitaire des autres agents.

Ligne de trésorerie 2020 : celle-ci sera reconduite pour un montant de 100.000€ auprès du Crédit Agricole de Lorraine dont les conditions sont les plus favorables.

Nomination d'un coordonnateur principal, d'un coordonnateur suppléant et de cinq agents recenseurs pour le recensement de la population 2020. Sont désignés : coordonnateur principal : Madame Florence GHIRARDI – suppléante : Madame Hélène SIMON – agents recenseurs : Mesdames Monique FRAICHE, Cécile et Marianne DELTOUR, Sylvie SIRANTOINE, Messieurs Michel SOULON et Gilbert THIERY.

Indemnité de Conseil 2019 au Trésorier Payeur. Elle sera versée au taux de 100% soit la somme brute de 549,88€

Demande de Subvention auprès du GIP Objectif Meuse pour la mise en accessibilité de bâtiments communaux et du stade municipal. La demande est bien concordante avec celle de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse pour l'octroi d'une subvention de 12.229,75€

Attribution du marché fourniture et livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire. Ce marché a été renouvelé auprès de l'entreprise SODEXO.

Avenant au marché fourniture et livraison de repas au restaurant scolaire. Le nombre de repas journalier étant en moyenne de 89 par jour, alors que le marché était basé sur 73, un avenant a été accordé par l'entreprise SODEXO pour ramener le prix du repas à 3,85€

Budget Caisse des Ecoles – Décisions modifications. Compte tenu de l'augmentation importante de la fréquentation du restaurant scolaire une dépense supplémentaire de 6.000€ est inscrite au budget.

Budget Général – Décisions modificatives. Pour permettre le remboursement d'un trop perçu auprès du service des impôts un crédit de 630€ a fait l'objet d'une inscription en dépense.

Avenant N°2 au marché travaux de voirie rues de Bégarenne, Saint-Christophe et avenue de la Libération. Des travaux complémentaires de remplacement de bordures, de tonnage supplémentaire de grave bitume, d'extension de surface d'enrobés et de réutilisation sur un chemin rural des matériaux issus du rabotage de chaussées ont générés un coût supplémentaire de 10.372,44€ TTC portant le marché à 152.319,36€ TTC.

Avenant N°1 au marché travaux d'effacement des réseaux secs rue de Fains. Cette avenant porte sur la modification d'articles du CCAP permettant de préciser que les prix sont fermes et non révisables, mais actualisable en fonction d'un index de référence.

Convention de mise à disposition d'une emprise foncière au lieudit « les Fourières » à ENEDIS Cette convention porte sur une surface de 15 m² pour permettre le transfert d'un transformateur d'une propriété privée sur le domaine privé de la commune.

Convention de servitudes au profit d'ENEDIS pour la construction d'une ligne électrique souterraine au lieudit « les Fourières » Pour accéder au transformateur une servitude sur une longueur d'un mètre sur la parcelle ZC 1 sera concédée à ENEDIS.

Rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse. Présentation a été faite de ce rapport consultable sur le site internet de la commune

Déclaration d'Intention d'Aliéner. La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les immeubles bâtis : 5 allée Ste Catherine – 31 avenue des Sources.

Information sur le nombre et la réparation des sièges de conseiller communautaire au sein du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

L'arrêté préfectoral fixe à 62 le nombre de conseiller communautaires répartis comme suit : Bar-le-Duc 22 – Ligny-en-Barrois : 6 – Fains-Véel : 3 – Tronville-en-Barrois : 2, les 29 autres communes ayant chacune 1 siège.